



Syndicat Equipement  
de la Région Midi-  
Pyrénées  
SECTION 82

Montauban le 16 juin 2005

## Compte-Rendu de la CAP locale des Agents et Adjoint Administratifs du 14 juin 2005

Cette Commission Administrative Paritaire (CAP) était relative aux promotions au titre de l'année 2005 dans les grades :

- d'Adjoint Administratif,
- d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe,
- d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe.

Elle doit faire des propositions à la CAP nationale, cette dernière décidant des promotions définitives (elle aura lieu, normalement, les 22, 23, 24 novembre 2005).

Etaient présentes, pour les représentants du personnels :

M. Francisco et S. Gautier pour FO,  
R. Atlan, J. Couderc, MJ. Mollejo, M. Montagnac pour la Cfdt.

### **1 – Promotion au grade d'Adjoint**

Deux personnes remplissent les conditions nécessaires pour être proposées. **P. Salitot** et **L. Jarrielle** sont donc retenues à ce titre par l'ensemble des représentants de l'administration et du personnel.

Apparemment, tout est mis en œuvre, au niveau national, pour qu'à terme, il ne reste plus d'agents administratifs dans notre ministère

### **2 – Promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe**

**24 personnes** sont susceptibles statutairement d'être proposées.

**Pour 2005**, le nombre de promotions prévues au niveau national devrait être identique à celui de cette année, soit **772 postes**.

Après discussion, une liste de dix noms a recueilli l'unanimité des représentants de l'administration et du personnel : **JY. Jolly, C. Pemeja, J. Couderc, MJ. Bonnin, H. Souldadier, MJ. Mollejo, M. Durand, N. Molinié, C. Bailly, T. Girodo.**

### **3 – Promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe**

**31 personnes** étaient statutairement proposées.

**Pour 2005**, le nombre de promotions prévues au niveau national devrait, lui aussi, être le même que pour 2004, soit **567 postes** (c'est bien peu !).

L'administration a repris les agents restants sur la liste de l'année dernière, en a rajoutés, mais à notre grand étonnement n'a pas respecté le classement initial qui avait fait l'unanimité en 2004. Des personnes se retrouvent donc déclassées sans avoir démérité pour autant, ce que l'administration a reconnu !

Nous avons exprimé notre mécontentement et avons donc refusé de cautionner ce déclassement.

**La liste de l'administration** a obtenu **4 voix pour** et **4 voix contre** (celles des représentantes du personnel).

C'est la CAP nationale de novembre 2005 qui tranchera !

#### **4 – Réclamations sur la notation 2003**

En ce qui concerne ces réclamations, pas de point de réserve, donc pas de possibilité de satisfaire les agents.

Par contre, la direction a demandé l'avis des chefs de service sur ces réclamations. Si elles sont fondées, une mention complémentaire le signalera sur la fiche de notation.

L'administration propose ensuite aux représentantes du personnel de constituer une réserve de points pour d'éventuelles réclamations pour l'année prochaine. Nous réfléchissons à cette proposition.

De toute façon, "ne vous inquiétez pas, tout ira beaucoup mieux l'année prochaine", la direction a bien travaillé en ce sens !

#### **5 – Questions diverses**

Nous avons réagi à l'attribution d'un poste de catégorie C administratif au service routes sans publication ni concertation. Nous avons aussi regretté le manque d'information sur tous les mouvements de personnel de notre catégorie.

L'administration a proposé des réunions mensuelles avec les représentants du personnel.

Pour votre information, sachez que cette CAP locale relative aux promotions n'a lieu qu'une fois par an. D'autres réunions ont lieu pour traiter régulièrement et généralement des mutations internes et externes et des réclamations (notation, ...).

\*

\*\*

**Si vous souhaitez des informations complémentaires, contactez vos élus**